



Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet 2020.

- **Conseillers** : Duprey E, Amiaud J-L, Arrivé G, Binet P, Blain J, Brillaud C, Brochard P, Caillé P, Camus L, Drouin C, Guillon J, Lacreuse I, Lautru S, Le Guyader O, Martineau B, Montauban J, Morice Bou Sala M-J, Perdriau P, Santos A, Sourisse C et Vergnaud P.
- **Conseillers absents excusés**: Bolteau J-F et Guibert J (a donné pouvoir à Duprey E).

AMÉNAGEMENT – URBANISME

NOUVEAUX LOTISSEMENTS :

3 projets de lotissement sont à l'étude sur notre commune : la Carrière, le Chêne Vert et le Pré des Rivières.

Attribution des marchés de travaux de viabilisation

Des consultations ont été lancées, en procédures adaptées, afin d'évaluer les coûts de viabilisation des lotissements la Carrière et le Chêne Vert. Au regard des propositions financières, la société Eiffage a été retenue pour effectuer les travaux au lotissement de la Carrière pour un montant de 145 431€ HT et la société Loire Vendée Infrastructures pour le lotissement du Chêne Vert pour un montant de 148 949€ HT.

Les travaux de viabilisation devraient démarrer à partir de septembre. La consultation pour le lotissement du Pré des Rivières sera lancée dans les prochaines semaines.

Financement des travaux

En vue de financer les travaux de viabilisation des lotissements, la commune va contracter deux emprunts auprès de la Caisse d'Épargne, un pour le lotissement de la Carrière pour un montant de 250 000 € sur 4 ans, et l'autre pour celui des Rivières pour un montant de 125 000 € sur 3 ans respectivement au taux fixes de 0,79% et 0,64%.

Prix de vente des terrains

Le conseil municipal a déterminé le prix de vente au m² des terrains des trois lotissements :

- Lotissement la Carrière : 65 € TTC/m² (54.20 € HT) 9 lots
- Lotissement les Rivières : 65 € TTC/m² (54.20 € HT) 3 lots
- Lotissement le Chêne Vert : 75 € TTC/m² (62.50 € HT) 2 lots à la vente et 6 locatifs

Les plans sont disponibles en Mairie, pour les personnes intéressées, vous pouvez contacter le secrétariat à compter du 20 juillet, et vous inscrire sur la liste d'attente déjà existante.

BATIMENTS – TRAVAUX – AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Représentation de la commune au comité Territorial de l'Énergie du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

La commune sera représentée par Patrick PERDRIAU et sera suppléé par Oliver LE GUYADER.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – VIE ECONOMIQUE

Recrutement de contractuel

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à recruter, si la situation le nécessite, un agent contractuel en cas d'indisponibilité d'un agent titulaire ou surcroît de travail pour la bonne marche des services scolaires.

Redevance d'occupation du domaine public

La commune percevra la somme de 736 € pour l'année 2020 au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et distribution du gaz.

Gardiennage de l'église

Le conseil municipal a fixé un montant de 370 € par an et pour les trois années à venir pour le gardiennage de l'église.

Nuisances sonores

Des nuisances sonores, générées par des deux roues motorisées, nous ont été signalées récemment. Celles-ci sont la conséquence d'un comportement incivique à l'utilisation des ces moyens de locomotion.

Les faits se déroulent le plus souvent en journée mais aussi la nuit venant ainsi perturber le sommeil des riverains.

En cas de contrôle, les contrevenants se verront infliger une amende.

Nous en appelons au civisme de chacun et à la responsabilité des parents.

Dépôts sauvages, appel au civisme de chacun.

Des dépôts sauvages et déversements de déchets de toute nature ont encore été constatés récemment sur notre commune. Faut-il encore rappeler que ce type de comportement porte atteinte à la salubrité et à l'environnement et requiert beaucoup d'énergie de la part de la collectivité ? Des recherches d'identités sont effectuées, par nos agents communaux, avant de procéder au ramassage des déchets rencontrés. L'enquête est ensuite confiée aux services de la Gendarmerie et peut aboutir à la verbalisation du contrevenant.

Nous en appelons, une fois de plus, au civisme de chacun.

CIAS

Projet d'entraide au numérique

La municipalité, en coordination avec la Communauté de Communes, souhaite mettre en place un projet d'**entraide numérique pour les Seniors** aux Brouzils. Ce service devient nécessaire aujourd'hui dans le contexte du tout numérique.

Les élus, des Seniors bénévoles et le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) travaillent à la mise en place de ce projet pour accompagner les Seniors dans leur pratique simple du numérique. Il se réalisera avec la société ANTENNA (organisme de formation des Herbiers) qui accompagnera les Seniors bénévoles dans leurs initiatives, et sera coordonné par le CIAS.

Nous avons besoin à ce jour d'étoffer l'équipe des Seniors bénévoles et donc nous nous adressons à vous, qui au quotidien utilisez l'outil informatique.

Seriez-vous intéressé pour accompagner les seniors débutants, dans leur pratique simple du numérique ?

Nous vous invitons à rejoindre l'équipe.

Pour vous motiver, nous reprenons ci-dessous, les propos des Seniors bénévoles qui ont déjà démarré ce projet :

« *Il n'est pas nécessaire d'être informaticien pour être bénévole, il suffit d'utiliser régulièrement un ordinateur* ».

« *Nous nous complétons dans l'équipe, c'est aussi pour nous un échange de savoirs et quand on ne sait pas répondre à une demande, on cherche ailleurs* »,

« *Ce n'est pas de l'enseignement mais plutôt un accompagnement qui consiste à se pencher sur les difficultés du participant, certaines personnes ont juste besoin d'être confortées* »

« *Accompagner à la pratique c'est juste le plaisir d'aider dans une ambiance très simple et conviviale, c'est une expérience très enrichissante* »

En espérant vous avoir convaincu, nous vous invitons à notre prochaine réunion qui se tiendra le **mercredi 2 septembre à 18h30 à la Mairie.**

Pour l'organisation de cette rencontre, nous vous demandons de confirmer votre présence.

Si vous êtes intéressé mais pas disponible le 2 septembre, faites-vous connaître cependant.

Contact : Lucie Huchet du CIAS, coordinatrice du projet, qui pourra aussi vous apporter des précisions.

Tél : 06.73.74.94.65, mail : ciasfulgentessarts.prevention@orange.fr

Des ATELIERS NUMÉRIQUES :
pour apprendre, pour progresser



En octobre !!!!!
pour LES SENIORS
AUX BROUZILS



POUR vous faire découvrir les outils numériques, venez-voir si vous ne pratiquez pas encore,
ou même si vous n'avez pas d'outils, venez observer gratuitement

POUR vous accompagner dans votre pratique, vous améliorer,

différentes séances à thèmes, vous sont proposées

Les séances seront assurées par des Seniors bénévoles de la commune, encadrés par la société de formation ANTENNA et coordonnées par le CIAS.

Le nombre de participants sera limité à chaque séance pour que celle-ci soit bénéfique pour vous,

INSCRIPTION à partir du 5 SEPTEMBRE
le coupon sera à prendre en mairie

BIBLIOTHEQUE

BROUZI' LIVRES va de nouveau vous accueillir

La bibliothèque va ouvrir ses portes de 10h à 12h :

- les samedis 18 juillet, 1^{er} août, 29 août
- les mercredis 22 juillet, 5 août, 19 août

Afin de respecter les gestes barrières, un protocole a été mis en place. Celui-ci pourra être allégé en fonction de nouvelles directives nationales :

- port du masque obligatoire
- 2 personnes à la fois dans la bibliothèque pour choisir des livres
- 1 personne par famille
- le choix devra être fait en évitant le plus possible de toucher les livres (une bénévole sera présente pour vous aider)
- possibilité de choisir les livres en amont en allant sur le site

N'oubliez pas de rapporter les livres en votre possession.

Nous vous attendons,

L'équipe des bénévoles

GRANDS ELECTEURS

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet en vue de désigner les grands électeurs qui voteront pour les sénatoriales le dimanche 27 septembre 2020. Les 7 grands- électeurs titulaires sont : CAILLE Pascal, DUPREY Emilie, SANTOS Antoine, GUIBERT Jocelyne, LE GUYADER Olivier, SOURISSE Christelle et DROUIN Cyril. Les 4 grands- électeurs suppléants sont : BLAIN Jacqueline, ARRIVE Gilbert, LAUTRU Sonia et PERDRIAU Patrick.

AVIS DE LA MAIRIE

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES - CANICULE / EPIDEMIE

La Mairie recense et se doit d'accompagner les personnes isolées et vulnérables qui n'auraient pas de familles, voisins ou amis pour leur venir en aide notamment en période de canicule ou d'épidémie.

Si vous êtes concerné ou si vous identifiez une telle situation dans votre entourage, merci de contacter la Mairie au 02.51.42.91.04. Les informations suivantes doivent notamment figurer sur ce registre nominatif : les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES !

Si vous vous absentez pour une période d'une semaine ou plus, les services de gendarmerie peuvent gratuitement, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Une semaine avant votre départ, venez remplir le formulaire en Mairie ou à la gendarmerie de Saint-Fulgent afin de vous inscrire à ce service.

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

A l'approche des beaux jours où bon nombre d'entre vous vont s'adonner à des travaux extérieurs nécessitant souvent l'utilisation d'outils ou appareils pouvant générer certaines nuisances sonores, il est bon de rappeler l'extrait de la circulaire préfectorale du 12 juillet 2013 article 19 de l'arrêté n°2013-MCP/4-06, afin de se conformer à la loi :

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuse, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

En application de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 (12 SIDPC-DDTM627), **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales. Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie.

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent être soit compostés sur place, soit évacués sur les plates-formes de déchetteries présentes à cet effet. En aucun cas, il n'est acceptable que nos services techniques en retrouvent dans les fossés avec des risques que cet apport bouche ceux-ci.

Prochaine réunion de Conseil Municipal :

→ Lundi 7 septembre 2020 à 19h00 à la Mairie.

Secrétariat de la Mairie : Fermé le samedi matin en Juillet et Août.

Permanence assistante sociale

2^{ème} mardi matin de chaque mois à la Mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au secrétariat du Centre médico-social de Saint-Fulgent ☎ 02.28.85.76.00.

~ ETAT CIVIL ~

Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet Etat-Civil

Nous accueillons avec joie **les naissances** de...

Élio CHEVALLEREAU

Liam PAVAGEAU

le 19 juin

le 30 juin

VIE DES ASSOCIATIONS

◆ GYM DETENTE LES BROUZILS 2020/2021

Reprise des cours du vendredi 4 septembre 2020 au vendredi 25 juin 2021 à la salle Brosilis de 14h30 à 15h30. Les cours sont accessibles à toutes et tous et sont assurés par une monitrice diplômée Mme CHAPLEAU Amélie. Un certificat médical est demandé.

Pour découvrir ce qu'est la gym détente venez participer **AUX PREMIERS COURS GRATUITEMENT**. Les inscriptions se feront le vendredi 4 septembre 2020 à la salle Brosilis. Vous pouvez aussi vous inscrire en cours d'année. La cotisation annuelle est de 82€.

Pour tous renseignements appelez le 02.51.42.97.66. mail : hervouetcollette@orange.fr



FEUX DE FORÊT Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Ni feu ni barbecue
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



Pas de travaux
sources d'étincelles
les jours de risque d'incendie



Pas de combustible
contre la maison
bois, fuel, butane...

Témoin d'un début d'incendie,
je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision



Je me confie dans
ma maison
elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

© 2019 GOUVERNEMENT - MAJ 2019

10^{ème} ÉDITION

le Refuge du livre

Salon du livre vendéen

29 & 30 AOUT 2020

REFUGE DE GRASLA
Les Brouzils - Vendée

ENTRÉE GRATUITE

www.lerefugedulivre.com